

[Traduction]

LE BUREAU RÉGIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
POUR LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question n° 1445—M. Forrestall:

1. Avant le 1<sup>er</sup> mars 1966, le gouvernement avait-il l'intention d'établir à Halifax le Bureau régional de la main-d'œuvre pour les provinces de l'Atlantique?

2. Le gouvernement a-t-il décidé, à une date ultérieure, d'installer une partie de ces services à Moncton (Nouveau-Brunswick)?

3. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date la ville de Moncton a-t-elle été choisie, et à quelle date le gouvernement a-t-il décidé de répartir les services de ce bureau régional entre Moncton et Halifax?

4. Les services des bureaux régionaux de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver seront-ils aussi répartis entre diverses localités et, dans le cas de l'affirmative, quand se fera cette répartition?

5. Quelle sera la capacité de chaque bureau à Halifax et Moncton?

6. Y aura-t-il un ou deux directeurs? S'il n'y a qu'un directeur général, où se trouvera-t-il?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Non. L'administration régionale des services qui, à présent, font partie du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, est répartie entre Halifax et Moncton. Avant et après le 1<sup>er</sup> mars, on a étudié attentivement la façon de faire la nouvelle répartition qui pourrait le mieux améliorer l'efficacité du service coordonné.

2. Non.

3. On a terminé l'étude mentionnée au paragraphe (1) le 20 avril et une décision a été prise.

4. Non. Les organisations régionales actuelles dans toutes ces régions, sauf celle de l'Atlantique, sont situées chacune dans une ville seulement, et l'on n'envisage aucun changement.

5. Le bureau régional d'Halifax se composera du directeur régional de l'immigration et de son personnel; du directeur régional de la main-d'œuvre et de son personnel spécialisé en orientation, formation et service consultatif de la main-d'œuvre, etc.; du personnel de l'administration chargé de la gestion du personnel et des finances. Le bureau régional de Moncton se composera du directeur des opérations régionales de la main-d'œuvre, de ses adjoints et du personnel spécialisé qui s'occupe des besoins de l'industrie.

6. Il y aura, à Halifax, le directeur de la main-d'œuvre et le directeur régional de l'immigration; à Moncton, il y aura le directeur des opérations de la main-d'œuvre.

[L'hon. M. MacEachen.]

INSTANCES AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS RELATIVES À LA «COPYRIGHT ACT»

Question n° 1446—M. Knowles:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il fait des demandes auprès du gouvernement des États-Unis à un moment quelconque depuis avril 1963 pour que l'on prenne des mesures pour faire abolir la clause sur la fabrication figurant dans la loi dite *United States Copyright Act*, ou que l'on exempte le Canada de ses dispositions?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les résultats de ces démarches?

3. Dans le cas de la négative, l'affaire est-elle actuellement à l'étude?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures: 1. Oui.

2. Les vues du gouvernement canadien ont été portées à l'attention des autorités américaines. Le gouvernement canadien continue de s'intéresser étroitement à cette question.

LA ZAMBIE—LE RAVITAILLEMENT AÉRIEN EN PÉTROLE

Question n° 1451—L'hon. M. Monteith:

1. Combien d'avions ont participé, du début à la fin, au pont aérien établi en vue de ravitailler la Zambie en pétrole?

2. Combien de membres des forces armées y ont participé durant cette même période?

3. Quels ont été les déboursés réels du Canada pour l'opération entière?

4. A combien a-t-on estimé le coût total de l'opération pour le Canada, y compris les traitements et les salaires versés aux participants?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** 1. Depuis le début jusqu'au 28 février 1966, quatre avions Hercules ont été employés pour transporter des produits pétroliers de Léopoldville à Lusaka et Ndola. Du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril, deux appareils seulement ont été utilisés à cette fin. De plus, un Yukon et un Hercules ont accompli un vol chacun pour déployer et redéployer du personnel à Léopoldville. Un Yukon a effectué un vol au début de février pour transporter des moteurs d'Hercules de détachement, et il y a eu, environ toutes les deux semaines pendant la durée de l'opération, un vol de soutien logistique du Canada à Léopoldville.

2. 316.

3. Environ \$1,240,000.

4. Environ \$1,426,000.

LE VOYAGE DE RÉDACTEURS D'HEBDOMADAIRES EN EUROPE

Question n° 1452—M. Herridge:

Combien le gouvernement du Canada a-t-il dépensé directement ou indirectement pour défrayer la visite de deux semaines effectuée par 20 rédacteurs d'hebdomadaires canadiens aux sièges des principaux organismes internationaux en Europe, en mars 1966?